



Réduction du billet accompagnateur



Réduction du billet accompagnateur	Taux d'incapacité	Mention sur la carte d'invalidité ou autres cartes
Gratuit	≥ 80 % ET	<ul style="list-style-type: none">« besoin d'accompagnement »« besoin d'accompagnement cécité »« tierce personne », « cécité » et/ou « étoile verte »
-50%	≥ 80 % ET	<ul style="list-style-type: none">sans mention« station debout pénible »« canne blanche »
Pas de réduction	< 80 % OU	<ul style="list-style-type: none">carte « priorité personne handicapée »carte « station debout pénible »

Pour réserver votre trajet, rendez-vous sur :

<http://www.voyages-sncf.com/billet-train/voyageurs-handicapes>

Pour en savoir plus, découvrez le guide de la mobilité réduite de la SNCF sur :

https://www.accessibilite.sncf.com/IMG/pdf/guide_mobilite-a4-web.pdf